



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

### DELIBERATION N° 2020-12-160-DR/CP

Nomenclature : 1.1.7

**OBJET : MARCHÉ DE REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL MODIFICATIONS DE CONTRAT DIVERS LOTS MARCHÉ 17TX017 ET MARCHÉ 17TX40**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 16 décembre 2020  
 Pour extrait certifié  
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de l'affichage en  
 Mairie le : 17/12/2020*

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

#### PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
M. FLEURENTDIDIER	procuration à	Mme CORRIHONS

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

29 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de pouvoirs: 3

4 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de votants : 33



Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux concernant la réhabilitation du centre technique municipal a été lancé le 24 mai 2017.

Huit des onze lots du marché initial, marché n°17TX017 ont été attribués pour un montant de travaux de 2 842 481,77 euros HT.

Les trois lots déclarés sans suite ont été attribués ultérieurement pour un montant de 415 720,49 euros HT, marché 17TX040.

Le coût global de travaux s'élevait donc à 3 258 202,26 euros HT pour une surface de 3 552 m<sup>2</sup>. Plusieurs modifications de contrat ont été signées au cours de la réalisation du chantier.

Aujourd'hui il convient d'autoriser, Monsieur le Maire à signer de nouvelles modifications de contrat nécessaires à la poursuite des travaux.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L 2194-1

Vu la délibération 2017-02-016 du Conseil municipal du 9 février 2017 passée en application de l'article 21-22-21 autorisant M. le Maire à lancer la procédure de consultation en procédure adaptée compte tenu du montant des travaux et à signer les marchés correspondants,

Vu la décision du Maire 2017-478 du 17 août 2017 attribuant après mise en concurrence les lots 02, 04,05,06,07 du marché 17TX017 et les contrats signés avec les entreprises,

Vu la décision du Maire 2017-609 du 26 octobre 2017 attribuant le marché 17TX040 après mise en concurrence les lots 1 et 3 et les contrats signés avec les entreprises,

Vu la délibération 2019-02-11 du 14 février 2019 approuvant la modification de contrat n°1 passé avec l'entreprise SEG FAYAT pour le lot 2 du marché 17TX017

Vu la délibération 2019-06-091 du 27 juin 2019 approuvant les modifications de contrat n°1 passés avec les entreprises Aquitaine Isol, Capet, Engie Axima, Colas et MCE et la modification de contrat n°2 avec l'entreprise SEG FAYAT

Vu la délibération 2019-12-12-144 du 19 décembre 2019 approuvant les modifications de contrat n°2 passés avec les entreprises Aquitaine Isol, Capet, Engie Axima, Colas et la modification de contrat n°3 avec l'entreprise SEG FAYAT

Vu la décision 2020 – 218 du 28 avril 2020 prise dans le cadre de l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 approuvant les modifications de contrat n°3 passés avec les entreprises Capet, Engie Axima, Colas et la modification de contrat n°4 avec l'entreprise SEG FAYAT



Vu la délibération 2020-06-075 du 4 juin 2020 approuvant la modification de contrat n°5 passés avec les entreprises à l'entreprise SEG FAYAT et la modification de contrat n° 4 pour le lot 9 attribué à l'entreprise ENGIE AXIMA

Considérant les projets de modifications de contrat annexés précisant les travaux supplémentaires à entreprendre, concernant le lot 2 attribué à l'entreprise SEG FAYAT, le lot 4 attribué à l'entreprise Aquitaine Isol, le lot 8 attribué à l'entreprise Capet et le lot 9 attribué à l'entreprise ENGIE AXIMA pour le marché 17TX17 Marché de travaux pour la réhabilitation du centre technique municipal.

Considérant les projets de modifications de contrat annexés précisant les travaux supplémentaires à entreprendre, concernant le lot 1 attribué à l'entreprise Colas et le lot 3 attribué à MCE, pour le marché 17TX40 Relance des lots infructueux du marché de travaux pour la réhabilitation du centre technique municipal.

Considérant que, après intégration de toutes les modifications de contrat, les montants globaux des marchés restent inférieurs aux seuils de publicité européens pour les marchés publics

## DÉLIBÉRE

**APPROUVE** les modifications de contrat suivantes

### Pour le marché 17TX017

N° et Intitulé du lot	Entreprise attributaire	N° de modification	Montant de la modification en euros HT	Montant du marché après modifications (y compris les précédentes) en euros HT	% de variation / montant du marché initial
Lot 2 Macro-lot	Seg Fayat	6	7 040,00	2 360 994,99	19,40
Lot 4 Plâtrerie	Aquitaine Isol	3	9 746,71	216 523,96	- 1,58
Lot 8 Electricité	Capet	4	4 893,82	191 254,99	7,73
Lot 9 Plomberie	Engie Axima	5	7 355,13	307 747,72	10,50

### Pour le marché 17TX040

N° et Intitulé du lot	Entreprise attributaire	N° de modification	Montant de la modification en euros HT	Montant du marché après modifications (y compris les précédentes) en euros HT	% de variation / montant du marché initial
Lot 1 voirie	Colas	4	- 1 324,65	396 693,37	15,45
Lot 3 menuiseries intérieures	MCE	2	257	71 361,44	8,03



Le montant de ces modifications de marché s'élèvent à 27 968,01 euros HT.

Le montant de l'ensemble des modifications de contrat, depuis le début des contrats, sur les deux marchés relatifs à la réhabilitation du centre technique s'élève à 481 572,02 euros HT soit 13,92 % du montant du marché initial.

**Le coût global de travaux après modifications de contrat, s'élève donc à 3 739 774,28 HT pour une surface de 3 552 m<sup>2</sup> soit 1 052,86 euros HT /m<sup>2</sup>. Pour rappel le coût des derniers centres techniques construits en France est compris entre 1 300 et 1 500 euros HT /m<sup>2</sup>**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les modifications de contrat correspondantes avec les entreprises concernées

**DIT** que les sommes sont prévues aux budgets

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)